

Communiqué 8 novembre 2012

Les conditions du déploiement de l'Internet à très haut débit en France et en Europe

Coe-Rexecode mène depuis plusieurs années un programme de recherche approfondi sur l'impact macroéconomique du secteur du numérique. Après avoir analysé l'écosystème des télécommunications et l'impact positif de l'économie numérique sur la croissance économique, **Coe-Rexecode présente son nouveau document de travail, «[Les conditions du déploiement de l'Internet à très haut débit](#)»**, dans lequel il dégage les conditions d'une stratégie efficace de développement de l'Internet à très haut débit pour la France sur la base d'une comparaison internationale précise.

Le déploiement du très haut débit pour tous : un débat et un enjeu pour l'économie française

La fibre optique est aujourd'hui la technologie d'accès à l'Internet à très haut débit la plus performante. Elle permet de fournir à l'utilisateur final des débits symétriques de 100 Mbit/s, là où les réseaux ADSL sont limités à 8 Mbit/s. La France et l'Europe ont pris du retard dans le déploiement de la fibre optique par rapport à l'Asie ou même aux Etats Unis. Fin 2011, la part des abonnés à la fibre optique dans le total des abonnés à Internet était de 63 % au Japon, de 56 % en Corée du Sud, de 9 % aux Etats-Unis alors qu'elle n'était encore que de 3 % en Europe occidentale. **Ceci s'explique par une demande des utilisateurs pour le très haut débit encore relativement faible en France et en Europe**, sans doute parce que le déploiement du haut débit via l'ADSL s'y est opéré de manière satisfaisante.

Cependant, pour que les nouveaux services qui nécessitent le très haut débit soient accessibles au plus grand nombre, il faut développer des réseaux en fibre optique. Pour ce faire, des investissements massifs sont encore nécessaires, notamment pour atteindre les objectifs de la Commission Européenne d'une couverture de 50 % de la population en très haut débit à 100 Mbit/s en 2020.

Une comparaison internationale pour identifier le modèle de déploiement du très haut débit le plus efficace et le rôle de l'Etat

Le déploiement des nouvelles infrastructures de fibre optique se réalise pour l'essentiel par les investissements des opérateurs de réseaux. Le cadre

règlementaire dans lequel s'effectuent ces investissements est déterminant pour leur efficacité. Une analyse internationale détaillée nous a conduits à identifier quatre types de **modèles ou stratégies de déploiement des réseaux de fibre optique** : « l'activation des opérateurs de réseaux », « la concurrence régulée », « le déploiement municipal » et « le réseau national d'initiative publique ».

C'est le modèle « d'activation des opérateurs », adopté au Japon, en Corée du Sud et aux Etats-Unis, **qui s'est révélé jusqu'ici le plus efficace pour le développement du très haut débit en fibre optique**. Dans ce modèle, ce sont les autorités publiques qui incitent directement les opérateurs à investir et à se livrer une concurrence par les services et par les infrastructures de réseaux.

Au Japon, les autorités publiques ont incité l'opérateur historique à déployer la fibre optique dès le début des années 2000, ce qui lui a permis de devenir le principal acteur du déploiement du très haut débit. Alors qu'en Corée, les opérateurs de réseaux ont pu déployer chacun leurs propres infrastructures pour se livrer une concurrence dynamique dans les zones très denses. Tandis qu'aux Etats-Unis, l'adoption d'**une régulation spécifiquement allégée pour le très haut débit** a permis aux opérateurs de télécommunications de déployer efficacement leurs réseaux de fibre optique en réponse à la forte concurrence des opérateurs du câble.

En France, le cadre réglementaire sur le très haut débit a été défini par l'ARCEP en 2011 en concertation avec les collectivités locales et les opérateurs. Ce cadre a permis de donner une première impulsion au développement des réseaux de fibre optique, mais celui-ci n'en est qu'à ses débuts. Le cadre français emprunte certaines caractéristiques des trois premiers modèles cités ci-dessus :

- Concurrence par les infrastructures dans les zones les plus denses du territoire (**Activation des opérateurs**)
- Mutualisation des infrastructures dans les zones moyennement denses grâce à des accords de partenariats entre les opérateurs de réseaux (**Concurrence régulée**)
- Déploiement d'infrastructures par les collectivités locales subventionnées par l'Etat dans les zones où les opérateurs n'ont pas l'intention ou la possibilité d'investir (**Déploiement municipal**)

La comparaison internationale nous permet aussi d'évaluer l'impact de l'intervention de l'Etat dans le déploiement du très haut débit. L'examen d'une vingtaine de pays permet de montrer que :

- 1) Le niveau de dépense publique dans les réseaux de fibre optique n'est pas un critère du déclenchement de déploiements massifs.
- 2) Il paraît plus efficace pour le développement de la fibre optique que cet investissement public n'intervienne qu'en appui et en complément de l'investissement privé, sans s'y substituer, excepté dans les zones rurales.

Une grande partie de la valeur créée dans l'écosystème numérique mondial échappe aux opérateurs de réseaux qui sont pourtant les principaux investisseurs

Au frein que constitue, pour le déploiement du très haut débit, la faible demande des utilisateurs vient s'ajouter le déséquilibre dans le partage de la valeur. L'analyse de la répartition de la valeur au sein de l'écosystème numérique mondial montre une asymétrie entre les opérateurs qui investissent dans les réseaux d'accès et les fournisseurs de services d'intermédiation sur Internet qui utilisent ces infrastructures et drainent les revenus publicitaires. Les opérateurs de réseaux sont les acteurs qui fournissent l'effort d'investissement le plus élevé de tout l'écosystème numérique. Ils ont investi 14 % de leur chiffre d'affaires en 2010 pour un taux de marge de 11 % tandis que les intermédiaires n'ont investi 5 % de leur chiffre d'affaires mais ont réalisé un taux de marge de 19 %.

Sous- secteur	Taux de marge	Marge d'EBITDA	Retour sur investissements	CAPEX sur chiffre d'affaires
Producteurs d'équipements	6	13	12	5
Services informatiques	10	19	18	3
Editeurs de logiciels	21	36	20	3
Opérateurs de réseaux	11	33	19	14
Intermédiaires de l'Internet	19	34	23	5
Producteurs de contenus	9	19	11	3

Source : calculs Coe-Rexecode d'après données Thomson Financial Reuters

On notera en outre que, sur le marché européen, les opérateurs de réseaux sont des entreprises européennes alors que les intermédiaires de l'Internet sont en majorité des entreprises américaines. De plus, les récentes évolutions du marché de la téléphonie mobile en France viennent rappeler que dans un environnement où la concurrence s'accroît et où les prix baissent, la compression des marges

des opérateurs pourrait brider leurs investissements dans le secteur, notamment dans la fibre optique.

Coe-Rexecode recommande 5 actions pour favoriser le déploiement du très haut débit en France

1. Garantir la stabilité du cadre réglementaire mis en place par l'ARCEP

Le cadre réglementaire mis en place en France, associé à des partenariats noués entre les opérateurs, a permis de donner une impulsion au développement des réseaux de fibre optique. Les opérateurs ont programmé des investissements d'un montant de 6 à 7 milliards d'euros pour réaliser la couverture de 60 % des foyers français d'ici à 2020. Il est important de garantir la stabilité de ce cadre réglementaire afin de conserver une visibilité sur ces investissements d'infrastructures.

2. Cibler l'intervention publique pour ne pas dissuader l'investissement privé

Il serait utile de s'assurer, afin que l'investissement public ne vienne pas décourager l'investissement privé, de la bonne complémentarité des interventions des opérateurs et des collectivités locales au niveau des territoires grâce à une concertation accrue.

3. Atténuer les déséquilibres entre les acteurs de l'écosystème numérique en utilisant le levier de la fiscalité

Equilibrer la fiscalité entre les opérateurs de réseaux, les producteurs de contenus et les intermédiaires de l'Internet permettrait de donner aux acteurs qui investissent et exploitent les réseaux une visibilité à moyen terme quant à leurs stratégies et leurs choix fiscaux, stabilité indispensable à l'investissement. Une réflexion sur une harmonisation européenne en matière de fiscalité spécifique aux services de télécommunications serait également justifiée.

4. Stimuler la demande des utilisateurs pour le très haut débit en promouvant les nouveaux usages

Une politique économique dynamique menée par les pouvoirs publics pour encourager en France et en Europe le développement de nouveaux usages permis par le très haut débit (en matière de santé, de formation, de services publics, de méthodes de travail etc...) stimulerait la demande des utilisateurs et inciterait les entreprises du secteur à innover.

5. Enfin, promouvoir au niveau européen un modèle économique qui reconnaisse la contribution des opérateurs

La Commission Européenne gagnerait à mettre en œuvre un cadre réglementaire européen stable et favorable aux investissements des opérateurs. Elle contribuerait ainsi à la mise en place d'une stratégie qui prendrait en égale considération les objectifs des politiques publiques, les intérêts des utilisateurs et l'impératif d'une action industrielle favorable à la croissance et l'emploi.

Contact presse : Camille Formentini, cformentini@footprintconsultants.fr,

01 80 48 14 80

Document disponible en ligne à cette adresse :

<http://www.coe-rexecode.fr/public/Analyses-et-previsions/Documents-de-travail>